

# TRANS'AGRI #23

## Avril 2023

L'essentiel pour transmettre mon exploitation en toute sérénité



CHAMBRES  
D'AGRICULTURE  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

### Édito

Trans'Agri : 10 ans déjà !

Il y a 10 ans, les Chambres d'Agriculture créaient le Trans'Agri avec l'appui de la MSA, pour faire face aux besoins d'anticipation et d'informations lors des étapes de transmission et de cessation d'activité.

Bulletin en constante évolution, le Trans'Agri est plus que jamais un outil pertinent et d'actualité, parmi d'autres (PAT, RDI...), pour favoriser le Renouvellement des Générations en Agriculture.

Bon anniversaire au Trans'Agri et surtout bonne continuation !!



### Parole à Noël sur...

La transmission de sa ferme de 65 ha en lait AOP Comté bio

#### Quelles démarches avez-vous entreprises pour transmettre ?

J'ai contacté la Chambre d'agriculture qui m'a fait connaître les différents accompagnements qu'elle propose, du 1<sup>er</sup> accueil (Point Accueil Transmission) jusqu'à l'inscription de ma ferme sur leur site [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com).

Le conseiller m'a aussi invité à réaliser un **diagnostic transmission**. C'est un document qui permet d'avoir un descriptif de mon exploitation (foncier, bâtiment, diagnostic mises aux normes...) et une évaluation de l'entreprise selon plusieurs méthodes (patrimoniale, comptable, reprenabilité).

#### Pouvez-vous nous donner plus de précision sur les évaluations de votre exploitation ?

Pour la valeur patrimoniale, j'ai fait estimer mes bâtiments, le matériel et le cheptel. Ces valeurs ont été consignées dans le diagnostic.

Pour la valeur de reprenabilité, la Chambre d'agriculture a repris mes comptabilités pour calculer un Excédent Brut d'Exploitation moyen. Ensuite on a retiré un forfait pour rémunérer le travail de l'exploitant et une marge de sécurité. Il reste donc une annuité maximum possible pour reprendre la ferme et par déduction une valeur de reprise maximum par emprunt.

#### Cette approche vous a aidé ?



Oui, même s'il y avait un écart non négligeable entre les différentes valeurs, ça laisse un espace de discussion et de négociation. Il faut trouver le juste prix pour que, ni le cédant, ni le repreneur ne soient lésés.

Si l'on veut installer quelqu'un, il faut trouver un compromis qui lui permette des conditions de reprise acceptables. Je n'ai pas envie qu'il se retrouve en difficulté dans quelques années.

**Si j'avais voulu faire une « opération financière », j'aurais pu laisser partir à l'agrandissement par exemple, mais je voulais que ma ferme continue d'exister après moi**, même si je sais que je ne serai pas maître de l'avenir après avoir transmis. Je pense que le candidat que j'ai retenu partage ces valeurs.

Il faut aussi se laisser du temps pour trouver le bon candidat, d'où la **nécessité de bien anticiper sa transmission**.

Propos recueillis par E. MENUILLARD  
Chambre d'Agriculture du Jura

## Contactez votre conseiller transmission sans plus attendre

### Côte-d'Or



**Alexis PARENT**  
03 80 68 66 54  
alexis.parent  
@cote-dor.chambagri.fr



**Amélie FERCOQ**  
03 80 68 66 84  
amelie.fercoq  
@cote-dor.chambagri.fr

### Doubs - Territoire de Belfort



**Claude VERNOTTE**  
03 81 65 52 51  
cvernotte  
@agridoubs.com

### Haute-Saône



**Laetitia FAYARD**  
03 84 77 14 22  
laetitia.fayard  
@haute-saone.chambagri.fr

### Jura



**Marie CLEMENT**  
03 84 35 14 14  
marie.clement  
@jura.chambagri.fr



**Eric MENUILLARD**  
03 84 35 14 14  
eric.menouillard  
@jura.chambagri.fr

### Nièvre



**Carole SIMON**  
03 86 93 40 15  
carole.simon  
@nievre.chambagri.fr



**Christophe BOSSARON**  
06 80 17 22 79  
christophe.bossaron  
@nievre.chambagri.fr

### Yonne



**Marc ABONNET**  
03 86 94 21 95  
m.abonnet@yonne.chambagri.fr

### Saône-et-Loire



**Manon JASSERAND**  
07 72 04 13 93  
manon.jasserand  
@sl.chambagri.fr



**Gaëlle FERNANDES**  
07 88 68 98 35  
gaelle.fernandes  
@sl.chambagri.fr

Point  
Accueil  
Transmission

Anticiper et agir pour l'avenir



## Actualité

### Déchiffrer son relevé de carrière inter-régimes

**Le relevé individuel de situation (RIS), aussi appelé «relevé de carrière tous régimes», est un document personnalisé qui permet à chaque assuré de connaître les droits à la retraite dont il dispose au moment T.** Il vous indique également combien de mois il vous reste pour avoir droit à une pension à taux plein, c'est-à-dire qui ne nécessite aucune retenue. Le RIS sert également de document de base pour effectuer des simulations de retraite.

Vous pouvez accéder aux informations sur les principaux régimes de retraite obligatoire et complémentaire auxquels vous avez cotisé, depuis votre espace privé MSA.

Un code couleur très simple vous permet de visualiser les périodes enregistrées en vert, les années sans information en rouge, les traitements en cours en bleu et les périodes incomplètes en jaune.

Si vous constatez une erreur, vous devez agir rapidement pour la corriger et demander une mise à jour de carrière par le biais du service d'information sur la retraite, ou en contactant les organismes concernés. Vous pouvez également télécharger votre relevé de carrière et l'imprimer.

Le relevé de carrière indique le nombre de trimestres :

- requis pour votre génération, pour bénéficier d'une retraite à taux plein
- acquis
- à obtenir

La retraite est versée à taux plein si la carrière est

entière ; en deçà, le montant de la retraite sera minoré, au-delà le montant sera majoré.

#### Important à savoir :

**Pour valider un trimestre, il faut avoir perçu un certain revenu ; certaines périodes de maladie, chômage permettent également de valider des trimestres. Aussi, en cas de salaires insuffisants certains trimestres peuvent apparaître à zéro.**

Il n'est pas possible de valider plus de 4 trimestres par an ; en cas de cotisations auprès de plusieurs régimes au cours d'une même année, seuls 4 trimestres seront retenus.

Le relevé de carrière recense, par régime, les informations en lien avec chacun des régimes et le nombre de trimestres. En tant qu'exploitant agricole, vous y trouverez :

- Le nombre de trimestres acquis
- Le total des points retenus pour la retraite de base avec la valeur du point
- Le total des points retenus au titre de la RCO (Retraite Complémentaire Obligatoire) ainsi que la valeur du point retenue

Le nombre de point sera multiplié par la valeur du point pour déterminer le montant annuel de la retraite.



## Question à un juriste

### CLAP DE FIN POUR LES CENTRES DE FORMALITES DES ENTREPRISES (CFE) !

**Avec la loi Pacte de mai 2019, le gouvernement a acté la suppression des CFE au 31 décembre 2022 ; ils sont remplacés par un guichet électronique des formalités des Entreprises.**

Ce guichet, entièrement dématérialisé, est accessible via un site internet utilisable dès à présent sur : [www.formalites.entreprises.gouv.fr](http://www.formalites.entreprises.gouv.fr)

Toutes les formalités de création, modification, cessation d'activité, ainsi que le dépôt des comptes annuels (pour les entreprises qui y sont soumises) sont désormais disponibles sur ce site opéré par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), pour le compte de l'Etat. L'utilisation de ce guichet est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le guichet unique permet à toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique (entreprise individuelle, société, ...), quel que soit leur domaine d'activité (artisanal, agricole, commercial, libéral), y compris aux micro-entreprises, de déclarer en ligne l'ensemble de leurs formalités auprès des organismes avec lesquels elles seront en contact tout au long de leur vie (INSEE, organismes sociaux, organismes fiscaux, etc.), à savoir :

- Au moment de leur création (immatriculation)
- A l'occasion de toute évolution (modifications relatives à l'établissement, à l'activité, changements concernant le chef d'une entreprise individuelle ou les dirigeants d'une société, etc.)
- Lors de la cessation d'activité (fin de l'existence légale d'une entité)

Les informations sur les entreprises seront « consignées » dans le registre national des entreprises ([registre.entreprises.gouv.fr](http://registre.entreprises.gouv.fr)) qui remplacera le RAA (registre des actifs agricoles), le RNCS (registre national du commerce et des sociétés), et le RM (répertoire des métiers).

TRANS'AGRI #23  
Avril 2023



# 10 ANS || À VOS CÔTÉS, POUR VOUS INFORMER

## Le Trans'Agri fête ses 10 ans !

A l'initiative des conseillers Bourguignons, cette publication a été étendue depuis 2019 à l'ensemble de la région, en collaboration avec les collègues Francs-Comtois.

10 années à vos côtés, à raison de 3 éditions par an, c'est :



≈ 10 000  
destinataires



Infos sur la retraite  
en partenariat avec la MSA

Plus de

# 100

profils de candidats diffusés



Actus Transmission  
des Chambres d'agriculture



Veille  
juridique



Plus de

# 30

retours d'expériences d'agriculteurs  
et agricultrices ayant transmis, toutes  
productions et tous modes de productions  
(bio, conventionnel, vente directe...)



“ Les témoignages sont très enrichissants [...] la diversité de productions, de contextes nous livrent de bonnes réflexions [...] ”

Jean Paul D.

“ Des points clés de la transmission, auxquels seul nous ne penserions pas, sont abordés [...] ce sont de précieux conseils ”

Guy D.G.

“ [...] un large tour d'horizon en 4 pages. ”

Thierry B.

“ Les agendas des départements sont biens utiles ! ”

Jacques T.

Les conseillers transmission sont présents pour vous accompagner au quotidien dans votre projet de transmission et/ou recherche d'associé.



## A vos agendas

Selon le contexte sanitaire, des mesures pourront être applicables. Il reste préférable de vous inscrire au préalable afin d'être informé d'éventuelles modifications.

### CÔTE-D'OR

**Formation « Agir pour ma Cessation et Transmission d'Exploitation », les 9 et 25/05/23 à Pouilly en Auxois.**

Formation de 2 jours durant lesquels sont abordés la fiscalité, les modalités juridiques de cession du foncier, les valeurs d'exploitations lors de la transmission d'une exploitation.

**Contact : Amélie FERCOQ - Chambre d'Agriculture de Côte d'Or - 03 80 68 66 84**

### SAÔNE ET LOIRE

**Formation « Parler de ma ferme pour la transmettre ou m'associer », le 28/04/23 à Charolles.**

Adopter un discours positif, les points clés à aborder avec un repreneur, les outils etc... Autant de points à aborder pour être prêt à communiquer.

**Contact : Manon JASSERAND - Chambre d'Agriculture de Saône et Loire - 07 72 04 13 93**



## Ils cherchent une exploitation

Le Répertoire Départ Installation (RDI) est un outil permettant de mettre en relation des cédants et des preneurs. Vous aussi, proposez votre exploitation à céder et trouvez le jeune pour la reprendre, sur le site [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)

### COTE D'OR

Ayant toujours été proche du monde agricole, **Senouci**, jeune trentenaire a obtenu un BPREA en 2019. En collaboration avec sa conjointe, ils recherchent une structure qui leur permettra de travailler avec une troupe ovine. Dynamiques et motivés, ils souhaitent transformer une partie de leur production tout en s'inscrivant dans une conduite raisonnée et/ou en AB. S'installer dans la région les rapprocherait de leur famille.

Contact : RDI 21 - 03 80 68 66 54

### HAUTE-SAONE

**Pierre**, 29 ans, titulaire d'un bac pro agroéquipement est à ce jour ouvrier agricole. Il souhaite reprendre une petite structure bovin lait afin de s'y installer. Il recherche dans l'idéal une exploitation en IGP gruyère ou en AB sur le département de la Haute-Saône.

Contact : Laetitia FAYARD - 03 84 77 14 22

### DOUBS

**David**, 29 ans, titulaire d'un Bac Pro CGEA est salarié agricole d'un Groupement d'Employeurs (sur 3 exploitations) depuis 8 ans. Sérieux, passionné par l'élevage, il souhaite s'installer en bovins lait, en individuel (reste ouvert à un projet en association) - idéalement sur le 1<sup>er</sup> plateau.

Contact : Claude VERNOTTE - 03 81 65 52 51

### YONNE

Après des études et plusieurs expériences de salarié en agriculture, **Corentin** souhaite désormais passer à l'étape « installation ». Pour la concrétisation de son projet, il cherche à s'associer avec un exploitant en polyculture vaches allaitantes et/ou ovins viande dans l'Yonne ou la Nièvre.

Contact : Marc ABONNET - 03 86 94 21 95

**Responsable de rédaction : Marc Abonnet,  
Chambre d'Agriculture de l'Yonne**

Avec le soutien de nos partenaires

